



- conseil d'administration du 3 mars 2015 -

RESOLUTION CA n°9-2015

APPROBATION DU DEUXIEME SCHEMA DE REORGANISATION DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

Le contrat d'objectif 2012 - 2014, validé lors du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées en date du 13 mars 2012 par délibération CA n°5 - 2012, prévoit dans son objectif 23 de « *mettre en œuvre un plan de réorganisation de l'établissement public pour la mise en œuvre de la charte en tenant compte des contraintes sur les moyens* ».

Par délibération 42 – 2012, en date du 28 novembre 2012, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées a adopté un premier schéma de réorganisation de l'établissement public. Cette démarche était rendue indispensable par les évolutions induites par la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux et le volet relatif à la mise en place d'une charte de territoire.

Depuis ce premier plan, un nouveau schéma de réorganisation est apparu nécessaire afin de répondre aux enjeux suivants :

- répondre aux objectifs fixés par la loi de 2006 dont on connaît maintenant les conséquences au regard des missions à mettre en œuvre,
- s'adapter aux baisses de moyens. Le Parc national des Pyrénées aura perdu, le 31 décembre 2016, onze emplois et demi et il sera à 76,50 emplois équivalents temps plein travaillés,
- prendre en compte les dysfonctionnements constatés :
 - les relations entre le siège et les secteurs doivent être améliorées,
 - les relations entre secteurs sont balbutiantes,
 - les relations entre les services du siège sont à redynamiser,
 - on observe un défaut de transversalité dans la conduite des missions.

Le conseil d'administration de 29 novembre 2013, a confié au bureau le soin d'accompagner la réflexion sur la réorganisation, en prenant compte, en sus des réductions d'effectifs, la baisse des moyens financiers alloués au parc national et la nécessaire révision du schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Le projet de réorganisation repose sur trois idées :

- mutualiser, par le regroupement en deux unités territoriales, les secteurs, sous l'autorité d'un responsable,
- créer trois postes spécialisés auprès de chaque unité territoriale,
- développer le travail transversal (*mode projet, missions transversales*),

Afin de dégager des marges de manœuvre financière, deux pistes sont proposées :

- engager une réforme de l'immobilier de l'établissement public,
- diversifier les ressources de l'Etablissement public.

L'ensemble conduit à repenser les termes de l'action de l'établissement public en charge du Parc National des Pyrénées. Les principales actions suivantes sont à engager :

- mettre en œuvre une animation réseau des missions de connaissance du territoire du parc,
- renforcer l'ingénierie financière,
- définir une organisation pour le déploiement de la marque « *Esprit parc national* »,
- engager une gestion rationnelle de l'immobilier notamment pour les maisons du Parc national des Pyrénées et les refuges,
- investir les fruits du redéploiement de l'immobilier dans les économies d'énergies,
- renforcer les ventes dans les maisons du parc,
- transférer et / ou mutualiser des missions vers l'agence française pour la biodiversité,
- disposer de la ressource d'un emploi pour faire face à des missions ponctuelles.

La nouvelle organisation de l'établissement public du Parc national des Pyrénées reposera sur :

- deux unités territoriales :
 - unité territoriale Béarn - siège à Bedous - Pyrénées-Atlantiques,
 - unité territoriale Bigorre - siège à Luz Saint Sauveur - Hautes-Pyrénées.
- le siège de l'établissement public :
 - le travail en mode transversal y sera développé,
 - l'organisation des services sera adaptée en fonction du contenu de la stratégie scientifique en cours de définition.

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,
- vu la démarche participative qui a présidé à la définition du schéma de réorganisation,
- vu les débats du bureau du Parc National des Pyrénées en date du 15 juillet 2014, du 19 décembre 2014 et du 17 février 2015,

- vu le vote du comité technique local, réuni le 30 septembre 2014, sur le projet de réorganisation des services du Parc National des Pyrénées (*vote contre des représentants du personnel*),
 - vu le vote du comité technique local, réuni le 25 février 2015, sur le projet de réorganisation des services du Parc National des Pyrénées (*vote contre des représentants du personnel*),
-
- approuve le schéma de réorganisation du Parc National des Pyrénées tel qu'il figure en annexe,
 - demande à Monsieur le Directeur de rendre compte régulièrement de son application devant le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,
 - demande au bureau du Parc national des Pyrénées de suivre régulièrement, en ses différentes séances, les conditions de mise en œuvre de la présente délibération. Un point d'étape sera obligatoirement réalisé au terme de la première année de mise en œuvre,
 - demande que la présente délibération et le schéma d'organisation soient adressés au ministère en charge de l'écologie en soulignant qu'il ne peut être mis en œuvre de manière efficace et sereine que si les objectifs d'emplois et les dotations budgétaires, annoncés au titre du contrat d'objectifs 2015 - 2017, sont respectés,

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 3 mars 2015.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON





**DEUXIEME SCHEMA
DE REORGANISATION
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

*soumis au conseil d'administration
du Parc National des Pyrénées
réuni le 3 mars 2015*

*comme suite aux débats du bureau du Parc National des Pyrénées
du 15 juillet 2014, du 19 décembre 2014 et du 17 février 2015*



schéma de réorganisation de l'établissement public en charge du Parc national des Pyrénées

1. Contexte de la réorganisation :

La réorganisation proposée intervient après la validation de la charte du territoire par le décret numéro 2012-1542 en date du 28 décembre 2012 et après la constatation du périmètre du parc national par Monsieur le Préfet de région, le 18 novembre 2013.

Elle complète la première réorganisation validée par le conseil d'administration, le 28 novembre 2012.

Le schéma de réorganisation I s'articulait autour de :

1. une amélioration du fonctionnement :

La définition d'une vision partagée, la communication de l'établissement, les relations avec le territoire et l'organisation de la mémoire du parc étaient les axes majeurs d'amélioration du fonctionnement.

2. une nécessaire évolution des compétences :

Il était indiqué que l'évolution des compétences passait par la définition de nouveaux postes, l'évolution de certains emplois grâce à la formation, les partenariats et éventuellement l'externalisation. En fonction des départs à la retraite, mutation et évolution des politiques publiques, il était envisagé, à effectif constant, de donner une priorité à la communication avec le recrutement d'un chargé de communication (priorité 1) et des métiers à développer ou renforcer autour de deux nouveaux postes : un chargé de mission administrateur de données (priorité 2) - un chargé de mission faune (priorité 3). Il était prévu de mettre en place, dans chaque secteur du Parc National des Pyrénées, un référent "charte - développement local" par évolution des fiches de poste.

3. une amélioration de l'organisation :

Le schéma de réorganisation considérait qu'il existait des marges de progrès sur le fonctionnement de l'établissement et notamment dans les relations inter services et entre le siège et les secteurs. Des actions étaient à engager sur l'externalisation de certaines missions, sur des mesures simplificatrices et des optimisations de procédures. Le travail en mode projet devait être développé.

L'objectif numérique était de passer de 86 agents à 80 agents entre 2011 et 2013. La situation au 31 décembre 2011 était de 35 agents au siège et 50 dans les secteurs. Au terme de la réorganisation I, 34 agents devaient être affectés au siège et 46 dans les secteurs.

La nouvelle réorganisation intègre les éléments de la note « éléments stratégiques en terme de pilotage de l'établissement public et d'action sur le territoire du parc national » de la Direction de l'eau et de la biodiversité du 5 mars 2014 et tient compte du projet de création de la future Agence française pour la biodiversité, en suggérant les pistes de travail en matière de mutualisation, ou transfert de missions.

../..

Elle prend en compte le cadre, en matière de moyens des établissements publics, adressé par la direction de l'eau et de la biodiversité, le 18 août 2014. Cette note, fixe les termes de la préparation du budget 2015.

Elle fournit des éléments relativement précis sur les effectifs attendus dans les parcs nationaux au titre du contrat d'objectif triennal 2015 - 2017.

~~Les effectifs = exprimé en équivalents temps plein travaillés = ETPT - pour l'ensemble des parcs nationaux - sont stabilisés au niveau de ceux du 31 décembre à savoir 871 emplois ETPT. Ce chiffre tient compte, sur la période du prochain contrat triennal, de la stagnation des effectifs des parcs ultramarins et de Parcs nationaux de France et de l'augmentation des effectifs du parc des Calanques qui passe de 33 emplois, en 2014, à 40 en 2015 et 45 en 2016 et 2017.~~

Pour les parcs métropolitains, la baisse sera donc de -1 à -1,5 équivalents temps plein, par parc, en 2015 et -0,5 à -1 en 2016. Une stabilisation est attendue en 2017.

Pour le Parc national des Pyrénées, une baisse de - 1 ETPT a été notifiée au titre du budget 2015. Pour le triennal 2015-2017, nous prenons comme hypothèse de travail une baisse de - 2 ETPT, soit entre 2014 et 2016 un passage de 78,5 à 76,5 ETPT.

Sur le volet financier, nous ne disposons pas de véritable lisibilité sur trois ans. Le budget 2015 a été bâti à partir d'une baisse de 1,58% par rapport à 2014, de la dotation pour charge de service publique, soit environ - 94 000,00 € pour le Parc national des Pyrénées.

Cette perspective nous impose de mettre en œuvre une forte baisse des dépenses de fonctionnement et de réaliser un travail conséquent au titre des recettes nouvelles.

Enfin, le contexte dans lequel la réorganisation est envisagée, au titre du prochain contrat d'objectif triennal, correspond à une période avec de nombreux départs à la retraite, ce qui permet de faire évoluer nombre de postes vers des profils redessinés.

../..

2. Démarche et méthode :

Depuis le 25 novembre 2013, un travail d'analyse des missions a été conduit suivant la chronologie et la méthodologie suivante :

- proposition d'une méthode d'analyse des missions par la direction,
- examen de la méthode d'analyse des missions en comité de direction élargi puis en comité technique,
- ~~établissement d'une liste et d'une analyse des missions, par les services, et synthèse~~ par la direction,
- examen, en comité de direction, comité de direction élargi, à l'occasion de deux comités techniques et en bureau du Parc national des Pyrénées, du tableau d'analyse des missions,
- mise en place d'un groupe de travail entre octobre et décembre pour tenter d'améliorer les propositions qui avaient reçu un avis défavorable lors du comité technique local du 30 septembre 2014. Ce report a été décidé, suite à la présentation du projet lors de l'assemblée générale du 6 octobre 2014.

On trouvera, en annexe, le déroulé de la gouvernance du projet.

Les missions sont identifiées en huit grands domaines d'activités des établissements publics des parcs nationaux. Ils correspondent aux missions du contrat d'objectif en vigueur entre le Parc national des Pyrénées et le ministère en charge de l'écologie.

Pour chacun de ces domaines des thématiques sont listées.

Au total, l'activité du parc est déclinée en cinquante trois thématiques.

Pour chacune d'entre elles, le nombre de jours consacrés, pour l'année 2014, est identifié par secteur et pour le siège. Par ailleurs, les perspectives concernant les moyens humains, financiers, et l'évolution possible des partenariats, sont analysées.

Au total au 31 décembre 2014, le Parc national des Pyrénées dispose de 78,5 équivalents temps plein travaillés – ETPT soit un capital de 17 270 jours (*moyenne de 220 jours / ETPT*).

Les jours inscrits pour chacune des thématiques permettent une appréciation des différentes activités de l'établissement public. Le total des jours ne correspond pas exactement aux ETPT disponibles pour deux raisons :

- l'activité des secteurs est basée sur les feuilles de route qui tiennent compte d'une non programmation formelle d'environ 20% du temps,
- certaines activités, moins importantes en termes de temps travaillé, ne sont pas quantifiées.

La synthèse, par domaine d'activités, donne le résultat suivant :

Domaine d'activité	Jours	%
Surveillance du territoire et police de l'environnement	1583	10,1%
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel culturel et paysager	2116	13,4%
Participation à la recherche scientifique	520	3,30%
Etudes ingénierie et soutien	2823	18,0%
Création et maintenance d'infrastructures d'accueil	370	2,30%
Création de supports de communication et de pédagogie	936	6,20%
Prestation d'accueil, d'animation et de pédagogie	3242	20,60%
Management et soutien	4136	26,30%
Total :	15726	100,00%

3. Analyse des missions :

3.1 Surveillance du territoire et police de l'environnement :

Légère diminution de ce domaine d'activité

Des marges de manœuvre existent, sur la police administrative, notamment dans l'organisation de la délivrance et dans le contrôle des autorisations.

L'objectif est de :

- diminuer la police pénale, mais maintenir, voir augmenter les actions inter services de police de l'environnement dans le cœur du Parc national des Pyrénées,
- maintenir et organiser la police administrative.

3.2 Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel culturel et paysager :

Les moyens globaux mis à disposition seront en légère augmentation.

Pour développer la connaissance sur des thématiques peu connues ou nouvelles une hiérarchisation des priorités est nécessaire. Cette réflexion tiendra compte de la responsabilité de l'établissement public en termes de conservation des patrimoines naturels culturels et paysagers. Elle intégrera les thématiques des principaux programmes nationaux (*stratégie nationale pour la biodiversité, Grenelle de l'environnement*) et communautaires (*Natura 2000*) notamment, le changement climatique, les réseaux écologiques, les plan nationaux d'action, la biodiversité ordinaire et les espèces et les habitats menacés. Des protocoles concernant la faune, soit plus de 60 % des protocoles, pourront être arrêtés ou revus à la baisse (*suivi de la reproduction de l'aigle et des vautours fauves*). L'effort d'optimisation s'accompagnera d'actions afin de rendre les protocoles plus robustes.

Une place plus importante sera donnée au paysage.

La structuration de nos bases des données, et la mise en place d'un observatoire sera un objectif prioritaire.

Par ailleurs, le développement d'une collaboration ou de démarche participative avec les acteurs producteur de connaissance sera étendu pour renforcer la connaissance et la surveillance du patrimoine naturel et culturel. Afin d'optimiser la récolte des données et le développement de partenariat, des relais terrain pourraient être mis en place via la spécialisation d'un poste de technicien animateur de réseau par secteurs regroupés. Enfin, l'effort devra être aussi poursuivi en vue d'améliorer la gestion et la valorisation des données ainsi que l'intégration des données historiques. Un appui est attendu de la future agence française pour la biodiversité sur les protocoles, et la valorisation des données.

Une cession payante de données scientifiques sera mise en place.

3.3 Participation à la recherche scientifique :

Il convient d'augmenter cette action.

Le Parc national des Pyrénées favorisera l'accueil de la recherche sur son territoire. Ce domaine d'activité ne mobilise que peu de moyens. Une action plus forte permettra d'améliorer la connaissance de notre territoire et sa lisibilité du point de vue scientifique.

3.4 Etudes ingénierie et soutien :

Globalement ce domaine d'activité augmente, mais un redéploiement conséquent est nécessaire. L'objectif est de :

- renforcer l'ingénierie financière, en revoyant l'organisation au siège dans ce domaine,
- territorialiser certaines actions de la charte du territoire au niveau des secteurs : plan de circulation, règlement local de publicité, agropastoralisme, marque,
- mettre en place une organisation nouvelle concernant le déploiement de la marque du fait de la montée en puissance de cet objet,
- réorienter l'action « tourisme » (*arrêt des comptages annuels, recentrage sur la marque et les « aménagements » des sites naturels*),
- réduire l'action à l'international, en se recentrant sur les activités rémunératrices,
- se positionner sur les schémas régionaux de cohérence écologique,
- réussir la réintroduction du bouquetin ibérique,
- réduire notre action sur la gestion des sites Natura 2000 et des réserves naturelles régionales et nationales,
- garder l'organisation actuelle de gestion des dégâts d'ours,
- piloter la mise en œuvre de la charte du territoire en établissant des liens plus étroits entre les secteurs et le siège.

3.5 Création et maintenance d'infrastructures d'accueil :

Ce domaine d'activité est en diminution.

L'objectif est de :

- mettre en place des baux de longue durée concernant les refuges – propriétés du Parc national des Pyrénées – actuellement en délégation de service public,
- rationaliser la gestion des maisons du Parc national des Pyrénées,
- rechercher des coopérations avec les collectivités territoriales afin de gérer et animer les maisons du Parc national des Pyrénées,
- ne pas viser systématiquement, y compris dans le renouvellement du dit label, les quatre handicaps dans le cadre de la labellisation tourisme handicap,
- mettre aux normes énergétiques les maisons du Parc national des Pyrénées.

3.6 Création de supports de communication et de pédagogie :

L'objectif est de :

- envisager la cession payante de photographies et de films (*action inter parcs pour les films*),
- développer les produits dérivés à vendre dans les maisons du parc – action inter parcs,
- dynamiser la commercialisation,
- rechercher des coopérations inter parcs nationaux ou des transferts vers l'agence française de la biodiversité de certaines parties de missions (*exemples : photothèque, internet, publication, réseaux sociaux ...*).

3.7 Prestation d'accueil, d'animation et de pédagogie :

Ce domaine d'activité est en diminution.

L'essentiel de l'activité de ce domaine concerne les maisons du Parc national des Pyrénées.

L'objectif est de :

- moderniser la gestion des maisons du Parc national des Pyrénées,
- rechercher des collaborations avec les collectivités territoriales,
- mettre un terme à l'engagement des gardes moniteurs au titre de l'accueil des groupes extérieurs au parc (*centres de vacances...*). Les hôtesse prendront en charge cette mission de présentation du Parc national des Pyrénées,

- orienter vers les opérateurs marqués par les éventuelles sorties handicaps supplémentaires – le niveau d'intervention, dans ce domaine, sera maintenu,
- rechercher des partenariats pour l'animation (*exemple : pays d'art et d'histoire...*).

3.8 Management et soutien :

Ce domaine d'activité est en diminution.

L'objectif est de :

- mutualiser ou transférer certaines missions vers l'Agence française pour la biodiversité,
- regrouper les secteurs actuels pour mettre en place une meilleure organisation du travail, une plus grande mutualisation, et permettre une réduction de l'encadrement, tout en renforçant la relation entre le siège et les secteurs,
- rechercher des marges sur la mission dite des « *assistantes - hôtesse* » et redéployer les gains vers d'autres missions.

4. Ajustement des moyens consacrés aux différents domaines d'activité :

Activité	En moins	En plus	Bilan
Surveillance du territoire	- 120 jours soit - 0,5 ETPT	A effectif constant, revoir l'organisation de la police administrative	- 0,5 ETPT
Connaissance	- 180 jours (- 80 stratégie scientifique, - 100 faune à enjeu.) soit - 0,8 ETPT	+ 260 jours (+ 20 connaissances des habitats à enjeux, + 20 connaissances des changements globaux, +110 Paysage + 110 administration de données) soit + 1,2 ETPT	+ 0,4 ETPT
Recherche scientifique		+ 40 soit + 0,2 ETPT	+ 0,2 ETPT
Etude ingénierie	- 190 jours (- 80 tourisme, - 60 international, - 50 Natura / réserves régionales et nationales) soit - 0,9 ETPT	+ 650 jours (+ 30 engagements minimum, + 50 ingénierie financière, + 150 marque, + 150 pastoralisme, + 10 RICE, + 200 préservation et gestion espèces à enjeux, + 60 corridors écologique) soit 2,95 ETPT (dont 1 CIFFRE bouquetin) soit net + 1,95 ETPT	+ 1,05 ETPT et + 1 ETPT CIFFRE (hors plafond)
Création maintenance infrastructure	- 40 jours (cession de deux refuges propriétés du parc), soit - 0,2 ETPT		- 0,2 ETPT
Création support communication	- 50 jours (à gagner en inter parcs) soit - 0,25 ETPT	Internalisation presse & Empreintes – réduction ligne budgétaire « honoraires »	- 0,25 ETPT
Accueil et pédagogie	- 200 jours - accueil soit - 0,9 ETPT (suppression d'un accueil et de l'accueil temporaire Néouvielle / et ou plan d'Aste)		- 0,9 ETPT
Management et Soutien	- 120 jours management secteur, - 140 jours assistance, -110 jours mutualisation AFB (mandatement...)- 30 jours immobilier soit - 280 jours soit -1,8 ETPT		- 1,8 ETPT
Total :			- 2 ETPT

5. Propositions d'organisation :

5.1 Réorganisation territoriale du Parc national des Pyrénées :

Il est proposé de regrouper les secteurs, en créant des unités territoriales, et de renforcer certaines missions spécialisées.

Il a été retenu une organisation reposant sur deux unités territoriales regroupant les secteurs avec spécialisation de postes au niveau des unités territoriales (*un poste « patrimoine-animation de réseau », un poste « agro écologie », et un poste « accueil cœur de parc »*).

Deux unités territoriales sont créées :

- une unité territoriale « *Bigorre* » qui regroupe les secteurs de Luz Saint Sauveur - Gavarnie, des vallées d'Aure et de Cauterets et du val Azun avec un agent de catégorie A à la tête et un agent de catégorie B, chef de secteur, dans chacune des vallées – rationalisation de la gestion des maisons du parc pour le secteur de Luz Saint Sauveur – Gavarnie.
Le siège de cette unité territoriale est basé à Luz Saint Sauveur,
- une unité territoriale « *Béarn* », qui regroupe les secteurs des vallées d'Ossau et d'Aspe, avec un agent de catégorie A ou B confirmé à la tête et un agent de catégorie B, chef de secteur, dans le secteur de la vallée d'Ossau.
Le siège de cette unité territoriale est basé à Bedous.

Pour chacune des unités territoriales, il est mis en place :

- un poste de catégorie B « *agro écologie* », en lien fonctionnel avec le service développement et hiérarchiquement rattaché au chef d'unité territoriale,
- un poste de catégorie B « *patrimoine / animation de réseau* », en lien fonctionnel avec le service connaissance et hiérarchiquement rattaché au chef d'unité territoriale,
- un poste de catégorie B « *accueil en cœur de Parc* » en lien fonctionnel avec le chef de service développement et hiérarchiquement rattaché au chef d'unité territoriale.

Les techniciens « *agro écologie* » et « *patrimoine réseau* » et « *accueil en cœur de parc* » sont affectés au siège de l'unité territoriale concernée. Ils peuvent en tant que de besoin être amenés à avoir des missions sur l'ensemble du territoire du parc.

Par ailleurs, il a été décidé :

- d'un renforcement de la mission « *réfèrent charte du territoire* » qui est confiée aux responsables d'unité territoriale avec appui des chefs de secteur en lien fonctionnel avec la chargée de mission charte du territoire,
- du renforcement des missions obligatoires au titre de la charte du territoire (*plan de circulation, règlement local de publicité*) qui sont attribuées aux coordonnateurs charte avec l'appui des chefs de secteurs,
- du déploiement de la marque, en s'appuyant sur les hôtesse, sauf pour le volet agricole qui est repris par les techniciens agro écologie des unités territoriales ou au siège.

L'organisation en question se met en place progressivement avec la création ou le redéploiement des postes suivants :

- un ingénieur agriculture environnement ou un ingénieur des travaux publics de l'Etat l'unité territoriale « *Bigorre* »,
- un technicien de l'environnement confirmé ou un ingénieur agriculture environnement ou un ingénieur des travaux publics de l'Etat pour l'unité territoriale « *Béarn* »,
- six postes d'agent de catégorie B technique spécialisés.

Les postes de catégorie A est ouvert au tour externe. Le poste de catégorie B confirmé à l'unité territoriale Béarn est d'abord ouvert en interne.

Les postes d'agent de catégorie B technique spécialisés sont ouverts en interne avant un tour externe si le tour interne n'est pas fructueux.

5.2 Réorganisation du siège du Parc national des Pyrénées :

Une hypothèse de regroupement des services connaissance et développement a été abordée lors de la concertation, il est convenu d'expertiser cette hypothèse au regard de la stratégie scientifique qui sera finalisée et soumise au conseil scientifique puis au conseil d'administration du Parc national des Pyrénées.

Il est prévu de développer et structurer le travail transversal au sein de l'établissement public en nommant des chefs de projet ou des chefs de mission.

Sont considérées comme « *mode projet* », les opérations ponctuelles bénéficiant d'une échéance et à conduire en transversal en mobilisant plusieurs services et agents (*exemples : atlas de la biodiversité communale – schéma régional de cohérence écologique, réintroduction du bouquetin ibérique*).

Sont qualifiées de « *mission* », les actions pérennes et transversales faisant appel à plusieurs services et agents (*exemples : financements – marque – police administrative, observatoire*).

Il est proposé de mettre en œuvre les actions suivantes :

- mode projet :

- management de projet : renforcer l'usage du mode projet. Le centre de valorisation des ressources humaines Toulouse, du ministère en charge de l'écologie accompagnera la démarche par une formation. Il se chargera, en sus de la formation initiale, d'une information globale, auprès de toute la communauté de travail, sur le dispositif.

- missions :

- mission financements : création d'une mission financement (*subventions, mécénat, veille appel à projet*) animé par le directeur-adjoint,
- mission marque : le responsable de projet serait l'actuel chargé de mission tourisme,
- mission police administrative : création d'une mission police administrative et réorganisation du fonctionnement de la police administrative autour du secrétaire général,
- mission animation charte du territoire : la chargée de mission charte s'appuiera sur un réseau de correspondants territoriaux disposant de davantage de responsabilités,
- mission « *observatoire* » : qui vise à mettre en œuvre l'organisation des données et la mise à disposition de ces données sur un choix de thématiques retenues.

- accompagnement des évolutions de l'établissement :

- service connaissance :

- abandon de certaines missions afin de permettre de ménager du temps pour des missions dont le volume jours est en augmentation (*exemples : schéma régional de cohérence écologique, relations avec la recherche...*). Les relais de terrains sont assurés de manière privilégiée par le technicien patrimoine de chaque unité territoriale. Il est engagé une structuration des partenariats pour le recueil de données naturalistes,
- développement de la mission paysage dont le poste, à plein temps, est rattaché au service connaissance.

- service développement :

- la « *gestion des constats* » est rattachée au service développement – ours & vautours – et localisée à l'antenne d'Oloron Sainte Marie,

- service communication :

- commercialisation : dynamiser la vente de produits, en vendant des produits marqués parcs nationaux, en diversifiant la gamme de produits et en mettant en place une nouvelle formation vente. L'objectif est de revenir au niveau de recettes de 2009,
- bibliothèque : cession du fonds avec l'aval des archives départementales des Hautes-Pyrénées – internalisation de la mission presse et rédaction du magazine Empreintes.

- secrétariat général :

- informatique : la mission et le poste sont rattachés au secrétariat général,

- direction:

- système d'information géographique / administrateur de données : passage d'un demi emploi à un poste à un temps complet. Cette mission est rattachée à la direction.

En termes d'emploi, il est prévu :

- service communication : création d'un poste de catégorie A – chargé de communication - au service communication (*prise de poste au 1^{er} avril 2015*). Il est procédé à une répartition des rôles entre le chef de service et l'agent recruté (*communication interne, relation presse, communication externe - Empreintes, rédaction de documents de vulgarisation...*),
- système d'information géographique et administration de données : ouverture d'un poste de catégorie A ou B.

Il sera, par ailleurs, réservé l'équivalent d'un équivalent temps plein pour des missions ponctuelles.

L'augmentation des missions est pourvue soit par la création de postes nouveaux, soit par l'adjonction de missions aux assistantes et hôtesse d'accueil, à qui une partie des missions est soustraite.

Autant que nécessaire, des formations seront mises en place dès 2015.

L'outil de suivi d'activités VIRTUALIA sera adapté aux activités et missions du contrat d'objectif 2015 – 2017.

Les mobilités géographiques ne seront pas imposées.
Elles se feront sur la base du volontariat.

Le bureau du Parc national des Pyrénées est chargé de suivre la mise en place du présent schéma. Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées présentera, au terme de la première année de mise en œuvre, un premier bilan de son application.

Fait à Tarbes, le jeudi 26 février 2015.

Trois annexes :

- *répartition des effectifs et des missions au sein des secteurs,*
- *répartition des effectifs et des missions au sein des services,*
- *repères chronologiques de la gouvernance du projet.*

- REPARTITION DES EFFECTIFS ET DES MISSIONS AU SEIN DES SECTEURS -

	Aure	Luz	Cauterets	Azun	Ossau	Aspe	Total
Au 31 décembre 2011	9	9	9	7	8	8	50
Au 31 décembre 2014	6*	8,6/9	8	5,6/6	7	8	43,2 / 44
A l'issue de la réorganisation							
Chef d'unité territoriale		1			1		2
Chefs de secteur		4			1		5
Techniciens spécialisés		3			3		6
Agent technique (<i>quatre à cinq par secteur</i>)		18 ou 19			9		28
Hôtesses accueil		2 ou 3			2		4
Total UT		29			16		44,2 / 45
	+ 1A (CU) + 3B spécialisés -3 B adjt -1 CAadm + 3B spé -1B adjt - 1C Tec +1 (+1A+1B-1C)						

* on ne tient pas compte de l'agent d'accueil - personnel de collectivité territoriale ou emploi aidé collectivité.

- REPARTITION DES EFFECTIFS ET DES MISSIONS AU SEIN DES SERVICES DU SIEGE -

	Direction	Secrétariat général	Développement	Scientifique	Communication	TOTAL
Au 31 décembre 2011	5,8/6	8	8	5	7,4/8	34,2 / 35
Au 31 décembre 2014	6,8/7	6	8	6	6,4/7	33,2 / 34
Après réorganisation	4,8 ETPT / 5 agents	7 ETPT / 7 agents	8 ETPT / 8 agents	6 ETPT / 6 agents + 1 CIFFRE	4,7 ETPT / 5 agents	30,5 ETPT / 31 agents
Missions	Assure la direction de l'établissement, coordination de la mise en œuvre de la charte et les relations transnationales et transfrontalières et du fonctionnement du CESC. SIG,	Assure le fonctionnement de l'établissement : gestion des moyens, de la coordination de l'accueil, fonctionnement des instances (CHSCT. CT, CA et bureau), coordination de la police, gestion des ressources humaines, de la formation, du budget et des ressources propres, de la régie unique, de l'entretien du patrimoine immobilier, de la comptabilité, de l'assistance juridique, etc....	Appui ingénierie territoriale auprès des acteurs du territoire (<i>urbanisme, agriculture, eau/forêt/pêche, développement durable</i>) gestion des dégâts d'ours, dommages vautours fauves, programmation CIMP, coordination Natura 2000 travaux dans le cœur du Parc.	Acquisition et diffusion de connaissances sur le patrimoine naturel, culturel, gestion des réserves, secrétariat du conseil scientifique,	Assure les missions d'éducation à l'environnement, information et communication externe, site internet, relation presse, accueil et muséographie dans les maisons du Parc, signalétique, bibliothèque et photothèque, handicap, commercialisation, communication interne	
Effectifs	Directeur (1) Directeur-adjoint (1) Assistante (1) Charte (1) SIG (1)	Secrétaire général (1) Budget / logistique (3) Ressources humaines (2) Informatique (1)	Chef de service (1) CIMP / assistante (1) Pastoralisme (1) Eaux / forêts / pêche (1) Développement durable (1) Dégâts / assistante (1) Urbanisme, (1) Tourisme durable (1)	Chef de service (1) Assistante (1) Culture (1) Faune (1) Habitats (1) Paysage (1)	Chef de service / communication interne, handicap (1) Assistante / information / internet / commercialisation (1) Education environnement / photothèque (1) Relation presse / édition (1) Accueil / standard (1)	

- REPERES CHRONOLOGIQUES DE LA GOUVERNANCE DU PROJET -

- **25 novembre 2013 :**

Comité technique local où l'ambition de mettre à jour le schéma de réorganisation du Parc national des Pyrénées, tel qu'il avait été adopté par le conseil d'administration réuni le 27 novembre 2012 (*délibération CA 42 – 2012*), est présentée,

- **7 janvier 2014 :**

Courrier aux représentants syndicaux transmettant la note, destinée au bureau du Parc national des Pyrénées, sur la méthode d'élaboration d'un nouveau schéma de réorganisation de l'établissement public,

- **14 janvier 2014 :**

Bureau du Parc national des Pyrénées avec à l'ordre du jour le schéma de réorganisation du Parc national des Pyrénées – débat autour d'une note sur la gouvernance du projet – présentation du contenu lors de la cérémonie des vœux qui suivit,

- **13 février 2014 :**

Réunion syndicale SNE - FSU afin d'établir une réponse à la méthode proposée par la direction concernant le schéma de réorganisation et discussion autour des missions en lien avec le projet d'agence française pour la biodiversité – réunion suivie par une position écrite en date du 19 février 2014,

- **17 février 2014 :**

Réunion du comité de direction élargi consacrée à la méthode du projet de réorganisation des services,

- **21 février 2014 :**

Comité technique local sur la méthode du projet et sur la procédure de concertation,

- **27 février 2014 :**

Lettre de Monsieur le Ministre en charge de l'écologie à Monsieur le Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées concernant les orientations relatives à la politique des parcs nationaux,

- **5 mars 2014 :**

Lettre de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère en charge de l'écologie portant définition des éléments stratégiques en termes de pilotage de l'établissement public et d'action sur le territoire du parc national – lettre numéro 48 du 5 mars 2014,

- **25 mars 2014 :**

Séminaire du comité de direction sur l'analyse des missions,

- **31 mars 2014 :**

Réunion du comité de direction élargi consacrée à l'analyse des missions,

- **11 avril 2014 :**
Comité technique local sur le tableau des missions – premier débat sur l’analyse de l’existant,
- **12 mai 2014 :**
Réunion du comité de direction élargi consacrée à l’analyse des missions,
- **23 mai 2014 :**
Séminaire du comité de direction sur l’analyse des missions - finalisation,
- **26 mai 2014 :**
Réunion du comité de direction élargi consacrée à l’analyse des missions,
- **26 mai 2014 :**
Comité technique sur la mise en œuvre du plan de réorganisation I : révision de l’organigramme & relocalisation de l’antenne d’Oloron Sainte Marie,
- **20 juin 2014 :**
Bureau du Parc national des Pyrénées avec à l’ordre du jour un point d’étape sur la démarche de réorganisation des services du Parc national des Pyrénées,
- **26 mai 2014 :**
Réunion du comité de direction élargi consacrée à la réorganisation,
- **2 juillet 2014 :**
Avis écrit du syndicat SNE - FSU concernant le tableau des missions du Parc national des Pyrénées proposé en vue de la réorganisation de l’établissement public,
- **4 juillet 2014 :**
Comité technique local sur le tableau des missions – version définitive,
- **15 juillet 2014 :**
Bureau du Parc national des Pyrénées avec à l’ordre du jour la présentation du tableau des missions soumis au comité technique local du 4 juillet 2014 – débats sur les différentes pistes de travail,
- **3 septembre 2014 :**
Séminaire du comité de direction sur l’analyse des missions - finalisation,
- **15 septembre 2014 :**
Réunion du comité de direction élargi consacrée à la réorganisation,
- **vendredi 24 septembre 2014 :**
Réunion syndicale SNE - FSU afin d’établir une réponse à la proposition de la direction concernant le schéma de réorganisation – réunion suivie par une position écrite en date du 29 septembre 2014,

- **30 septembre 2014 :**

Comité technique local sur le projet de plan de réorganisation des services du Parc national des Pyrénées – remise d’une note par les organisations syndicales – vote contre le projet par les représentants du personnel,

- **6 octobre 2014 :**

Réunion de l’ensemble des personnels – à Saint Lary Soulan – consacrée à la présentation du projet de réorganisation des services du Parc national des Pyrénées,

- **10 octobre 2014 :**

Première réunion du groupe de travail constitué, suite à l’assemblée générale du personnel,

- **5 novembre 2014 :**

Seconde réunion du groupe de travail,

- **13 novembre 2014 :**

Troisième réunion du groupe de travail,

- **28 novembre 2014 :**

Quatrième réunion du groupe de travail,

- **8 décembre 2014 :**

Comité de direction élargi,

- **12 décembre 2014 :**

Cinquième réunion du groupe de travail,

- **19 décembre 2014 :**

Réunion du bureau

- **5 janvier 2015 :**

Réunion des services du siège, à l’initiative de Monsieur le Directeur, afin de présenter l’avancement du projet,

- **20 & 21 janvier 2015 :**

Réunion des secteurs du siège, à l’initiative de Monsieur le Directeur, afin de présenter l’avancement du projet,

- **23 janvier 2015 :**

Réunion de l’ensemble des personnels consacrée à la présentation du projet de réorganisation des services du Parc national des Pyrénées,

- **17 février 2015 :**

Réunion du bureau du Parc national des Pyrénées – préparation du conseil d’administration du 3 mars 2015,

- **25 février 2015 :**

Comité technique local sur le projet de plan de réorganisation du Parc national des Pyrénées,

- **3 mars 2015 :**

Réunion du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées.

Fait à Tarbes, le jeudi 26 février 2015
